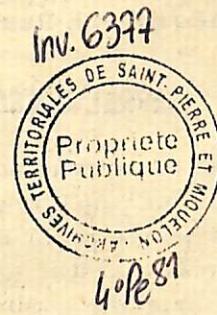


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes.	3 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

ARRIVÉE DU DÉLÉGUÉ SES PROJETS

Notre sympathique délégué, M. Louis Légasse, que toute la population attendait avec impatience, nous est enfin arrivé, en bonne santé, plein d'activité comme toujours et résolu à mettre tout en œuvre pour relever, au plus tôt, notre malheureuse Colonie.

Avec sa bonne grâce et son entrain habituels il a bien voulu nous mettre de suite au courant de tous ses projets et de la manière dont il compte les mener à bonne fin.

Frigorifiques

Tout d'abord, un Frigorifique, d'une contenance de 8 à 10,000 barils de hareng va être immédiatement construit à Saint-Pierre, où désormais, petits pêcheurs, capelaniers et, en général, tous ceux qui se livrent habituellement à la pêche de la boëtte ne seront plus embarrassés pour la conserver ou la vendre dans des conditions avantageuses pour tout le monde.

Un second Frigorifique, pouvant contenir un millier de barils, va être également construit incessamment sur le vapeur postal "Saint-Pierre-Miquelon", ce qui permettra à ce dernier, dans le cas, où la boëtte viendrait, tout à coup à faire défaut à Saint-Pierre, d'en apporter de Sydney et même d'aller en chercher à Canso, aux îles de la Madeleine ou ailleurs.

On conviendra que cet établissement est destiné à rendre les plus grands services à la colonie en développant chez nous l'industrie "Capelanière" etc., en procurant, en temps et lieu, à notre arrachement local la boëtte nécessaire pour la pêche, en attirant enfin à Saint-Pierre un bon nombre de navires métropolitains ou étrangers qui, en ce moment, sont obligés d'aller s'approvisionner à Sydney.

Il en rendra un autre non moins appré-

ciable à la population tout entière. Personne n'ignore, en effet, combien il est parfois difficile de s'approvisionner en viandes, de les conserver fraîches, à certaines époques de l'année. Cette difficulté disparaîtra par suite d'un appartement qui sera spécialement aménagé à cet effet dans le Frigorifique et qui permettra aux bouchers comme aux particuliers d'y déposer les viandes qu'ils ne pourraient écouter à temps.

Voilà donc une œuvre qui sera utile pour tout le monde et qui ne coûtera rien à la Colonie.

Fouilles de Miquelon

Une industrie qui ne contribuerait pas peu au relèvement immédiat de la situation économique du pays serait la découverte de Mines de Charbon ou de Minerais à Miquelon. C'est vers ce but que M. L. Légasse concentre en ce moment tous ses efforts que nous espérons voir bientôt couronnés de succès.

Rien jusqu'ici, il est vrai, n'est venu changer nos espérances en réalités, mais rien non plus n'est venu les détruire. On ne saurait, du reste, se prononcer, du premier coup et à la légère, sur une question, d'une aussi grave importance. Les fouilles se poursuivent donc et se poursuivront encore quelque temps sans doute sans donner de grands résultats. Mais il est vraiment à souhaiter que ce projet réussisse!

Si en effet, les fouilles commencées donnent des résultats satisfaisants, une société importante en entreprendra aussitôt l'exploitation, et alors, comme conséquence, nous verrions d'ici peu de temps:

1^o Un chemin de fer sillonna Miquelon dans toute sa longueur.

2^o Des quais et des cales se construire à Miquelon et à Langlade.

3^o Un service de télégraphie sans fil fonctionner entre Miquelon et St-Pierre.

Le vapeur postal, "St-Pierre-Miquelon",

serait lui-même immédiatement pourvu d'un semblable appareil et il est probable que le navire-hôpital des "Œuvres-de-mer" imiterait son exemple. De cette façon, non seulement on ne serait jamais sans nouvelles de notre vapeur postal, mais encore, à l'époque de la pêche, on pourrait en avoir de toutes les goëlettes que le navire-hôpital visiterait sur les bancs.

Tout cela, évidemment, c'est le progrès; mais il n'est pas trop tôt que nous en profitions nous-mêmes dans la mesure de nos moyens.

Courage donc et confiance! Tout n'est pas encore perdu.

LETTRE DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA LIGUE COLONIALE A

Monsieur Louis Légasse, Délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon,
Membre du Comité Directeur de la Ligue Coloniale Française.

PARIS

Paris le 24 Avril 1907

Mon cher Collègue,

Au nom du bureau de la *Ligue Coloniale Française*, j'ai l'honneur de vous déléguer ses pleins pouvoirs pour constituer à St-Pierre et Miquelon où vous vous rendez, un Comité régional et une section locale, conformément aux Statuts.

Membre du Comité Directeur et investi de son entière confiance, vous avez, en outre, qualité pour prendre telle décision, faire telles désignation ou nomination et tous actes que vous jugerez utiles au développement et au bon renom de la *Ligue*.

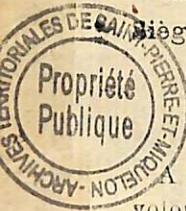
En vous priant d'accepter cette mission, le Bureau est certain que vous travaillerez efficacement, pendant votre séjour dans notre vieille colonie, si éprouvée en ce moment, à l'œuvre de solidarité et d'expansion coloniale que poursuit notre *Ligue*.

Veuillez agréer, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

BINGER

LIQUE COLONIALE FRANÇAISE

Siège Social: 19, Rue St-Georges, Paris



APPEL AUX COLONIAUX

A tous les hommes de labeur et de bonne volonté qui, à un titre quelconque, travaillent à la prospérité de nos colonies et s'intéressent à leur sort, la « Ligue Coloniale Française » adresse un appel que leur patriotisme ne saurait manquer d'entendre.

Elle leur dit: Unissez-vous, pour que la force qui résultera de cette union assure, dans les conditions les plus solides et les plus larges, le succès de la cause à laquelle vous avez déjà apporté l'appoint de vos dévouements individuels. Unissez-vous pour que, du rapprochement de vos esprits et de l'association de vos énergies, notre empire colonial reçoive l'impulsion nécessaire à son entier développement.

La tâche à laquelle vous êtes conviés est aussi utile que belle. Elle consiste à créer en France un foyer d'ardentes sympathies pour notre domaine d'outre-mer et à stimuler le zèle de tous ceux qui peuvent consacrer à l'avenir de ce domaine une activité souvent en peine de s'employer dans les cadres encombrés de la vie métropolitaine.

Vous serez, vous les coloniaux militants, les premiers à éprouver l'heureux effet. Quand vos généreuses initiatives seront soutenues comme elles méritent de l'être, quand, en quittant la France, vous aurez la certitude d'y laisser derrière vous des amitiés fidèles, attentives aux efforts que vous allez tenter sur des terres lointaines, vous vous sentirez à la fois plus hardis et plus forts, et, de cette confiance en vous-mêmes, le pays recueillera le bénéfice le plus précieux.

Ainsi, après tant d'autres, vous éprouverez les bienfaits de la solidarité.

Cette solidarité, c'est, tenant en un seul mot, tout le programme de la « Ligue Coloniale Française ». Créer entre tous les coloniaux un lien aussi étroit que permanent, faire d'eux une sorte de grande famille dont tous les membres, en quelque lieu du monde qu'ils se trouvent, se prêteront mutuellement aide et assistance, tel est le but qu'elle se propose.

Et ce but, elle le place sous l'égide de la tradition morale qui est le patrimoine de notre race, c'est-à-dire sous l'invocation directe de l'esprit de progrès et d'humanité que la France n'a jamais cessé de symboliser aux yeux du monde. Le travail

dans la paix, telle est sa devise. La « Ligue Coloniale Française » ne comprend l'œuvre colonisatrice que comme une œuvre d'émancipation, de moralisation et de relèvement de la personne humaine par le labeur fécond qui est la première condition de sa dignité.

En servant ainsi la cause de l'humanité, la France servira aussi la sienne. Et c'est là ce qu'il importe de faire comprendre clairement à tous.

Aujourd'hui, la politique coloniale est devenue pour tous les peuples une nécessité. Les petites nations ne sont grandes que par elle, et les grandes ne peuvent maintenir leur puissance qu'en ouvrant, sur un globe où la place devient de plus en plus précieuse, le plus vaste champ possible à l'activité sans cesse accrue de leurs citoyens.

Depuis des siècles, la Hollande doit sa prospérité et son indépendance à un empire colonial qui centuple son domaine et ses ressources. L'industrieuse Belgique, la première nation d'Europe au point de vue de l'activité économique, fonde sur le Congo ses plus belles espérances. La libre Angleterre domine le monde par ses colonies et compte sur elles seules pour continuer à assurer l'indispensable essor à son génie commercial et maritime. L'Empire allemand, ta divinement entré dans la politique d'expansion mondiale, mais puissamment aidé par sa merveilleuse « Ligue Coloniale Allemande », *Deutsch Colonial Gesellschaft*, lutte, on sait avec quelle discipline et quelle ardeur, pour assurer les débouchés nécessaires à son activité industrielle et navale. Les États-Unis eux-mêmes, malgré l'immensité d'un territoire grand à lui seul comme l'Europe entière, cherchent des colonies et proclament les Amériques intangibles. Enfin, n'est-ce pas par des guerres économiques et coloniales que le Japon, l'Empire du Soleil-Levant, s'est récemment placé au rang des grandes puissances?

Et c'est un tel moment que la France choisirait pour méconnaître l'importance d'un empire d'outre-mer que la prévoyance de ses plus grands hommes d'État, le dévouement et l'héroïsme de ses explorateurs et de ses soldats lui ont si méritoirement conquis?

Comme jadis ses rois, « qui ne traitaient pas en marchands », mais qui cédaient l'Inde et l'Angleterre et sacrifiaient le Canada, où prospèrent aujourd'hui, en dehors de l'influence française, trois millions de Français, la France d'aujourd'hui risquerait de faire faillite à tout un passé

de gloire, de sacrifices généreux et de la bœuf humanitaire?

Cela ne peut pas être. Le rôle de la « Ligue Coloniale Française » sera de veiller à ce que cela ne soit pas.

C'est pourquoi, gardienne vigilante de nos plus belles traditions nationales, défendant le patrimoine séculaire que les générations qui se succèdent ne doivent plus se transmettre qu'en voie de croissante prospérité, la « Ligue Coloniale Française » invite toutes les intelligences, toutes les énergies à collaborer à son œuvre patriotique.

Que tous les partisans de la cause coloniale répondent à son appel et lui adressent leur adhésion. C'est faire acte de bons citoyens que de s'unir pour le bien du pays qui ne fait qu'un avec celui de « la plus grande France ».

EUGÈNE ÉTIENNE,
Président du Comité Directeur,
Ancien Ministre de l'Intérieur
„ „ „ de la Guerre

Nous publierons les statuts prochainement.

Ses Grands Travaux!...

Quoique tardives, nos critiques semblent émouvoir et gêner passablement l'ex-maire du "Réveil" qui, malgré toute sa bonne volonté, ne parvient pas et ne parviendra sans doute jamais à expliquer, d'une façon satisfaisante pour tout le monde, l'origine des 45,000 francs de dettes laissées par lui à ses successeurs.

Il nous dit bien que ces dettes ont été contractées « à la suite de *Grands Travaux* » dont il a doté la ville de St-Pierre; mais enfin, nous les connaissons ces travaux, et si grands qu'ils soient, nous prétendons que la Municipalité dont il était le chef, avec ses recettes normales qui, pendant les cinq dernières années de son administration, ont dépassé le *demi-million* (544,000 frs., en chiffre rond), aurait pu, non seulement faire face à ses dépenses les plus usuelles, mais encore exécuter *tous ces travaux* sans être obligée pour cela, de contracter des dettes.

C'est à se demander où a pu passer tout cet argent et s'il a été bien perdu pour tout le monde, d'autant plus que nous savons, d'un autre côté, que la plupart de ces travaux ont été exécutés dans des conditions défectueuses, le plus souvent sans contrôle autorisé, sur des devis et des plans plutôt élastiques.

C'est même là une des raisons pour les-

quelles un ancien Directeur de l'Intérieur, M. Berg's, s'opposa au fameux emprunt de 200000 francs que cette Municipalité voulait, à tout prix, contracter pour l'exécution de ces mêmes travaux.

Voici, du reste, en quels termes il s'exprimait à ce sujet, en s'adressant aux membres du Conseil Général dont l'ex-maire du "Réveil" était alors Président.

« En ce qui concerne l'insuffisance des devis et le peu de précision dans l'évaluation des dépenses, les seuls travaux dont l'évaluation approximative ait été faite dans les rapports présentés par la commission municipale, sont :

220 mètres de conduites d'eau, évaluées	33.450 francs
2400 mètres d'égouts, soit	12.000 francs
Chaudrage de l'école des garçons	8.000 francs

Total 53.450 francs

Que veut faire la commune des 147.000 francs qui restent ? Elle vous dit bien qu'elle veut empêtrer ses rues et faire des trottoirs dans toutes les rues bâties : elle a même évalué, je crois, le prix de revient du mètre pour les rues et les trottoirs ; mais aucune mesure de longueur ni de largeur ne nous est indiquée, aucun devis estimatif ne nous a été soumis ; nous ne savons ni combien il y a de kilomètres de rues à empêtrer, ni combien il y a de kilomètres de trottoirs à établir, *le vague le plus absolu* plane sur cette partie du programme.... Dans l'état actuel des devis qui vous sont soumis, je crois que ni le Conseil Général ni l'Administration ne peuvent accepter des évaluations aussi vagues que celles qui ont été faites par le Conseil Municipal. »

En ce qui concerne « l'absence de tout contrôle » soit dans les dépenses, soit dans l'exécution des travaux, en tout état de cause, il est inadmissible qu'un service dépendant ne soit soumis à aucun contrôle et n'ait à produire aucune justification de ses agissements : mais cette prétention est encore bien plus inadmissible quand deux tiers interviennent, l'un pour payer la dépense, l'autre pour la sanctifier. C'est cependant le cas qui se produit aujourd'hui.

Le Conseil Municipal ne paraît vouloir accepter aucune intervention : non seulement il veut être seul juge de ses travaux et de la direction à leur donner, ce qui, jusqu'à un certain point, serait compréhensible une fois les plans et devis dûment approuvés ; mais il n'admet même pas que l'on constate si ces travaux sont réellement faits, si bien que la Colonie va, en réalité, payer de ses deniers 200000 francs et qu'elle n'aurait aucun moyen de contrô-

ler l'emploi de son agent ; l'Administration sanctifiera 200000 francs de travaux, les approuvera, et on ne veut même pas qu'elle puisse savoir si ces travaux ont été exécutés ou non. Eh bien ! cette prétention est absolument inadmissible : celui qui paie a toujours le droit de demander compte de l'emploi de ses fonds, et l'Administration, dont l'approbation est une garantie morale de bonne exécution et d'ordonnancement régulier des dépenses, a non seulement le droit mais le devoir impérieux de contrôler ces dépenses.

« J'avoue que je ne m'explique pas les résistances de la Municipalité sur ce point et que je ne comprends pas qu'elle se refuse à un contrôle qui est pour elle la meilleure des garanties devant l'opinion publique et devant le corps électoral. Pourquoi vouloir s'y soustraire ?

« Je vois bien, pour la Municipalité, les côtés avantageux du contrôle, je n'en vois aucun des inconvénients, et si quelqu'un devait montrer quelque appréhension dans l'espèce, ce serait plutôt l'Administration qui aura à approuver des travaux qu'elle ne pourra pas suivre au jour le jour, plutôt que la Municipalité qui trouvera, dans cette approbation une décharge et qui y puisera une force nouvelle pour le jour où elle se représentera devant ses électeurs. »....

Cette page est assez suggestive par elle-même et nous donne la clef de plus d'un mystère en ce qui concerne l'administration néfaste de l'ex-maire du "Réveil".

A voir, en effet, la manière dont il entendait disposer, en dehors de tout contrôle, de l'argent de l'Administration, il est facile de se faire une idée de la façon dont il a dû gérer les deniers publics, pendant les 18 années qu'il a passé à la tête de la Municipalité, et en particulier, durant l'année où ces fameux travaux ont été exécutés.

Le Monsieur aimait à avoir ses cordées franches et n'admettait pas qu'on mit le nez dans ses affaires.

Ne serait-ce point là la meilleure preuve du gaspillage qu'il a fait, en même temps que la meilleure explication des 45.000 francs de dettes que nous lui reprochons ?...

Lumière électrique

Le "Réveil", depuis quelque temps, fait beaucoup de bruit autour de la "lumière électrique".

A voir l'empressement qu'il met à réclamer, pour M. Thélot, l'entrepreneur de ce service, le paiement d'une somme qui lui serait due par la Muni-

cipalité, on pourrait croire que son illustre Directeur y est personnellement intéressé. C'est bien à lui, vraiment, le principal *auteur* des dettes de la commune, de venir aujourd'hui dicter, au Conseil Municipal actuel, ce qu'il doit faire en pareille circonstance.

Ce qui n'est pas moins amusant c'est de le voir faire intervenir, dans cette question, *l'intérêt général* qu'il explique, du reste, à ses lecteurs, les trouvant sans doute trop... peu intelligents pour le comprendre.

Le mot *Intérêt général* a évidemment, dans son esprit, la même signification que le mot *intérêt particulier*, car enfin, puisqu'il plaide pour M. Thélot, M. Thélot ne représente pas, à lui seul croyons-nous, *l'intérêt général*.

De quoi s'agit-il en effet ? D'une créance particulière dont le paiement est réclamé à la Municipalité par un de ses créanciers et refusé par elle pour la bonne raison qu'elle n'a pas d'argent et qu'ensuite elle ne doit qu'une minime partie de ce qu'on lui réclame.

La commune de Saint-Pierre doit, en ce moment, environ 40.000 francs à divers créanciers : C'est bien fâcheux pour elle, mais cela est.

Or le Conseil Municipal, actuel qui vient cet héritage de ses prédecesseurs, est d'avis que celui qui a fourni du charbon à la commune, comme celui qui a avancé du foin et de l'avoine aux chevaux de la mairie, tout comme celui qui lui a rendu des pics et des pâches...., a droit à son paiement au même titre que M. Thélot qui nous donne de la lumière... sans doute parce qu'il en a trop et qu'il veut en vendre.

Le Conseil Municipal refuse donc de payer M. Thélot (qui, du reste, a été averti, à l'avance, qu'il ne le serait pas) par ce qu'il veut payer, quand il le pourra, tous ses créanciers, au *prorata* de leurs créances, et en même temps. Rien de plus logique que cette façon de faire.

Que diraient, en effet, les créanciers d'une maison de commerce, si celle-ci suspendait provisoirement ses paiements, s'avisaît ensuite de régler un créancier plutôt qu'un autre ?... Les autres créanciers mettraient cette maison en faillite dès le lendemain, et ils n'auraient pas tort.

Du reste, M. Thélot réclame son paiement alors qu'il n'a pas encore placé toutes les lampes incandescentes, et le jour où il l'a réclamé pour la première fois, sur 300 lampes qui auraient dû être placées il n'y en avait même pas 30 en place. Pourquoi donc réclame-t-il plus qu'il ne lui est dû ? Malgré tout l'intérêt que nous portons à M. Thélot,



C'est un "méritant" et un "travailleur", n'ayant, en cela, rien de commun avec son ami du "Réveil", nous ne croyons pas qu'il ait raison de se plaindre des représentants de la commune qui pourraient encore se montrer plus exigeants à son égard.

Testament d'un ex-maire

Un ex-maire arrivant au port
A ses enfants voulut écrire.
(Sur l'enveloppe on pouvait lire:
« Vous n'ouvrirez qu'après ma mort. »)

La lettre contenait ces mots:

- « Depuis que je ne suis plus maire
- « Les Conseillers Municipaux
- « Se plaignent tous de la misère.
- « De mon temps ça marchait bien mieux:
- « On n'avait pas mal de recettes
- « Et l'on n'se disait malheureux
- « Que pour pouvoir faire *des dettes*.
- « Ainsi moi, maire, sans me vanter;
- « J'ai pu vendre mes *pics et pioches*
- « Et, sans jamais rien barboter,
- « Songer, tout de même, à mes micoches.
- « Comme "j'armais" quelques bâteaux
- « Et qu'il fallait de la... peinture
- « Je rationnais dûr les chevaux
- « Ou mandatais une facture.
- « Lorsque bonne était la campagne,
- « Le soir du quatorze Juillet
- « Je n'épargnais pas le *champagne*
- « C'est... le roi d'Prusse qui payait
- « A la ville et à la Mairie
- « Au *rabais*, sans en avoir l'air,
- « J'ai vendu plus d'une *bougie*
- « Mais on n'y voyait pas plus clair...
- « En récompens' de mes services
- « Les électeurs m'ont balayé
- « Mais j'ai conservé tous mes vices
- « Et... le *regret du temps passé*,
- « Ce temps où l'on faisait ripaille
- « Aux dépens des brav's électeurs....
- « Depuis lors, je livre *bataille*,
- « Mais en vain, à mes successeurs
- « Car, aujourd'hui, la chose est claire,
- « Je dois en prendre mon parti:
- « Jamais plus je ne serai *maire*,
- « Pour moi le bonheur est fini!
- « J'en mourrai donc, car, à mon âge,
- « On n'survit pas au déshonneur...
- « Enfants, voici mon héritage:
- « Des *dettes*..., une croix d'honneur!...»

CCIN-CCIN.

Pas content, le Monsieur!

Poussé dans ses derniers retranchements, le Directeur du "Réveil" ne trouve rien à répondre à nos accusations si fortement appuyées et confirmées par des chiffres irrécusables; mais il s'étonne que nous émettions des critiques si tardives contre son administration municipale, il s'indigne même de ce que, après avoir été ses amis et ses admirateurs (oh! combien!) nous ayons aujourd'hui le courage d'abhorrer ce que nous avons jadis adoré.

Nous ne nions pas qu'il ait été un temps où, trompés comme tant d'autres, nous l'avons cru un moment digne de notre confiance et, jusqu'à un certain point, de notre amitié. Mais du jour où nous nous sommes aperçus que le Monsieur ne les méritait plus, nous n'avons pas hésité à briser avec lui et, ce qui est mieux encore, à prendre des moyens qui l'ont mis pour toujours dans l'impossibilité de nuire. Il est clair, aujourd'hui, que nous y avons parfaitement réussi: de là sa haine et sa colère.

Nul doute, en effet, que si nous avions voulu rester ses amis et le laisser à la tête de la Municipalité, il n'y soit encore aujourd'hui. Il serait alors lui-même le premier à trouver parfait tout ce que nous avons fait ou voulons faire. Mais nous en avons décidé autrement, précisément parce que son passé était critiquable et que son maintien à la tête de la mairie eût été la ruine immédiate de la commune. Les difficultés de l'heure présente qui sont, en grande partie, la conséquence de son administration néfaste montrent combien

nous avons eu raison, et l'habileté avec laquelle ses successeurs ont su et savent encore y faire face, malgré toutes les embûches qui leur ont été dressées, est la meilleure réponse à toutes ses critiques qui sont celles d'un mécontent mais non d'un homme compétent: ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Football

Tous les footballeurs sont prêts!

Dimanche à 4h.4/2 de l'après-midi le Stade Métropolitain et l'Union Football se présenteront sur le terrain afin de se disputer la victoire du match d'inauguration.

Ces deux sociétés ont à inaugurer leurs couleurs et leur terrain; avec de gros sacrifices elles ont procédé à une installation toute nouvelle qui permettra aux spectateurs de suivre le jeu sans la moindre gêne; il est donc juste que le public les dédommagine un peu, aussi ont elles décidé de percevoir un droit d'entrée de 0,25 pour les Messieurs et de 0,15 pour les Dames et enfants. Ces prix sont à la portée de toutes les bourses et nous souhaitons que les amateurs du jeu aillent en grand nombre applaudir nos jeunes gens.

L'Union Football et le Stade Métropolitain nous prient d'être leur interprète pour recommander au public de ne pas forcer les limites fixées par les fils de fer et de ne gêner les joueurs en aucune façon. Espérons que cette recommandation sera bien écouteé.

Nous leur souhaitons bonne chance et pleine réussite!

Imp. LAVIGIE. Le Gérant F. Dotsabide

LANDRY FRÈRES

COMMISSION - CONSIGNATION

Articles d'armement, Chaussures, Epicerie, Rouennerie, Mercerie, Articles de Paris etc... prix très avantageux.

EN DÉPOT

Châînes de la maison E. Davaine et fils

Câbles acier de la maison Lamberti

Copper Paint et autres peintures de Baltimore Copper Paint Co

AGENCE de l'Assurance sur la vie
"The Mutual Life Insurance Co of
New-York".